



Communauté de Communes du Triangle Vert
Conseil Communautaire du jeudi 2 mars 2023
à 20 h 00 à SAULX (Salle polyvalente)

—

Procès-verbal

Le deux mars deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-deux février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, , Edwige HAEFFELE, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Mickaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSE, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRE, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Christophe VALOT

Ont donné pouvoir (6)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Sophie TARAN, Sylvie PHILIPPE à Gérard DEVOILLE, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Gérard PERSONENI, David BALAUD à Raymond BILQUEZ, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD, Jean-Luc VEILLON à Benjamin GONZALES

Absents (4) : Edith LUCIEN, Jean DESMARTIN, René ROBERT, Gérard COULIN

Présents non votant : Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

I. Informations :

- Intervention de Sylvie SEIGNEUR et Denis BAUDET, co-Présidents du CIDFF
- Formations DAE
- Décisions du Président :

2023-03	28/02/2023	Contrat d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage – Création de Quatre micro-crèches sur le territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert – Avenant n°1
2023-04	28/02/2023	Etudes géotechniques – extension bâtiment périscolaire de SAULX - contrat
2023-05	01/03/2023	Etudes structures de diagnostic visuel – 11 rue de la charrière à SAULX (70240)

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 02.02.2023 : *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*
- Le Président propose au conseil communautaire d'ajouter en fin de séance une question concernant la création de poste pour le recrutement d'agent en contrat aidé : le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

II. Délibérations

Tourisme :

2023-13 : convention avec l'Office de Tourisme 2023-2026

Une réunion a été organisée à l'Office du Tourisme afin de discuter des modalités de renouvellement de la convention de financement. Le montant du financement des EPCI s'élève à 400 000 € et est réparti ainsi :

	Base	Quote-part subvention
CCPLux	59,00 %	236 000 €
CCHC	33,00 %	132 000 €
CCTV	8,00 %	32 000 €
	100,00 %	400 000 €

Compte tenu des évolutions des critères, il est proposé d'actualiser les bases de financement de la façon suivante :

	Base	Quote-part subvention
CCPLX	56,79 %	227 160 €
CCHC	33,46 %	133 840 €
CCTV	9,75 %	39 000 €
Total	100,00 %	400 000 €

Afin d'atténuer l'impact de cette augmentation, il a été convenu d'une progressivité d'ici 2026 :

- 2024 = 34 000 €
- 2025 = 36 000 €
- 2026 = 39 000 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces nouvelles conditions et autoriser le Président à signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

Economie :

2023-14 : adhésion à BGE Franche-Comté

BGE Franche-Comté est une association qui accompagne à la création / reprise d'entreprise. Ses équipes travaillent au service des porteurs de projet, des entrepreneurs et du développement économique des territoires.

Dans ce cadre, BGE Franche-Comté a sollicité la CCTV afin que cette dernière devienne membre de soutien de l'association et a soumis 2 propositions d'engagement :

- Option 1 : membre de soutien de l'association : 150 €
- Option 2 : membre de soutien de l'association avec communication des données : 500 €

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer à l'association en tant que soutien à hauteur de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition.

Ressources Humaines :

2023-15 : modification de la durée hebdomadaire de service inférieur à 10 % d'un poste permanent 27 h 00 à 25 h 00

Vu la délibération n° 2021-66 du 1^{er} juillet 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27 h 00 hebdomadaires (27/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent postal intercommunal à VALLEROIS-LE-BOIS et à NOROY-LE-BOURG ;

Compte tenu des modifications de cycles de travail des agents des services à la population et des nouveaux horaires d'ouverture des services, il est proposé au conseil communautaire de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé par la délibération susvisée, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à hauteur de 25 h 00 à compter du 1^{er} avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	44	
<i>CONTRE</i>	2	<i>Patrice COLNEY, Reynald GUYOT</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	2	<i>Edwige HAEFFELE, Christelle HENRY</i>

Finances - fiscalité :

2023-16 : vote des taux de Fiscalité Intercommunale pour 2023

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux de fiscalité intercommunale suivants :

Taux de la Taxe d'Habitation	3,25 %
Taux sur le Foncier Bâti intercommunal (TFB)	6.31 %
Taux sur le Foncier non bâti intercommunal (TFNB)	20.79 %
Taux de la Contribution Financière Economique (CFE)	18.80 %

Les taux de TFB, TFNB et CFE sont identiques à 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	45	
<i>CONTRE</i>	1	<i>Patrice COLNEY</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	2	<i>Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-17 : effacement de la dette de la « Marmite vagabonde »

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire, le tribunal de commerce de VESOUL-GRAY a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de « MARMITE VAGABONDE » (POMOY). Cette décision entraîne un effacement de la dette d'un montant de 94.45 € au budget OM.

Il est proposé au conseil communautaire d'éteindre les titres de recettes correspondant à cette dette.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	33	
<i>CONTRE</i>	11	<i>Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Benoît PETON, Véronique LOUIS</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	4	<i>François-Régis GRANDVOINET, Laurence BAUMONT, Marie-Pierre DUPRE, Claude THIEDEY</i>

2023-18 : Compte de gestion 2022 – Budget Principal

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 au budget Principal par :

<i>POUR</i>	<i>46</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>2</i>	<i>Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-19 : compte de gestion 2022 – Budget Périscolaire

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 du Budget Périscolaire par :

<i>POUR</i>	<i>46</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>2</i>	<i>Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-20 : compte de gestion 2022 – Budget Ordures Ménagères

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 du budget OM par :

<i>POUR</i>	46	
<i>CONTRE</i>	0	
<i>ABSTENTIONS</i>	2	<i>Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-21 : compte de gestion 2022 – Budget SPANC

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 du budget SPANC par :

<i>POUR</i>	45	
<i>CONTRE</i>	0	
<i>ABSTENTIONS</i>	3	<i>Victor COULIN, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-22 : compte de gestion 2022 – Budget GEMAPI

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 du budget GEMAPI par :

<i>POUR</i>	45	
<i>CONTRE</i>	0	
<i>ABSTENTIONS</i>	3	<i>Patrice COLNEY, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-23 : compte de gestion 2022 – Budget Commerce

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;



- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 du budget Commerce par :

<i>POUR</i>	<i>46</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>2</i>	<i>Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-24 : compte de gestion 2022 – Budget ZAE

Le Président propose au Conseil communautaire :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 du budget ZAE par :

<i>POUR</i>	<i>46</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>2</i>	<i>Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-25 : compte administratif 2022 – Budget Principal

Le Président présente le compte administratif 2022 du Budget Principal, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 757 844,25	G	2 430 426,97
	Section d'investissement	B	489 268,85	H	418 621,93

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	653 068,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	242 520,05 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 489 633,15	= G+H+I+J	3 502 117,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	112 040,00	L	53 040,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	112 040,00	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 757 844,25	= G+I+K	3 083 495,81
	Section d'investissement	= B+D+F	843 828,90	= H+J+L	471 661,93
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	2 601 673,15	= G+H+I+J+K+L

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget principal tel que présenté ci-dessus par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-26 : compte administratif 2022 – Budget Péricolaire

Hervé EPLE, Vice-président présente le compte administratif 2022 du Budget Péricolaire, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET PERI - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 024 426,26	G	1 012 423,06
	Section d'investissement	B	30 016,72	H	28 818,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	54 956,81 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	8 251,74 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 062 694,72	= G+H+I+J	1 096 198,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 024 426,26	= G+I+K	1 067 379,87
	Section d'investissement	= B+D+F	38 268,46	= H+J+L	28 818,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 062 694,72	= G+H+I+J+K+L	1 096 198,41

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget péricolaire tel que présenté ci-dessus par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-27 : compte administratif 2022 – Budget Ordures Ménagères

Le Président présente le compte administratif 2022 du Budget Ordures Ménagères, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET OM - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 940 518,20	G 893 435,06	G-A	-47 083,14
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B	0,00
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 28 273,96		
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 30 409,97		
		-	-		
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		F* A+B+C+D 940 518,20	G* G+H+I+J 952 118,99	-G*F	11 600,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	-E+F	0,00	-K+L	0,00
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 940 518,20	= G+H+K 921 709,02		-18 809,18
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 30 409,97		30 409,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 940 518,20	= G+H+I+J+K+L 952 118,99		11 600,79

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-Président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget OM tel que présenté ci-dessus par :

POUR	43	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	Patrice COLNEY, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-28 : compte administratif 2022 – Budget SPANC

Le Président présente le compte administratif 2022 du Budget SPANC, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET SPANC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 29 032,20	G 65 825,00	G-A 36 792,80
	Section d'investissement	B 0,00	H 1 067,00	H-B 1 067,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 107 485,16 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 514,06 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 29 032,20	Q= G+H+I+J 175 891,22	=Q-P 146 859,02

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 29 032,20	= G+I+K 173 310,16	144 277,96
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 2 581,06	2 581,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 29 032,20	= G+H+I+J+K+L 175 891,22	146 859,02

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget SPANC tel que présenté ci-dessus par :

POUR	43	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	Victor COULIN, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-29 : compte administratif 2022 – Budget GEMAPI

Le Président présente le compte administratif 2021 du Budget GEMAPI, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET GEMAPI - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	32 474,15	G	90 215,00
	Section d'investissement	B	9 408,93	H	9 104,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	14 839,62 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	9 104,74 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	50 987,82	= G+H+I+J	114 159,36
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	32 474,15	= G+I+K	105 054,62
	Section d'investissement	= B+D+F	18 513,67	= H+J+L	9 104,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	50 987,82	= G+H+I+J+K+L	114 159,36

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget GEMAPI tel que présenté ci-dessus par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-30 : compte administratif 2022 – Budget Commerce

Le Président présente le compte administratif 2022 du Budget Commerce, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET COMMERCE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 6 367,71	G 300,00	G-A -6 067,71
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 25 669,66 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,43 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 367,71	Q= G+H+I+J 25 970,09	=Q-P 19 602,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 6 367,71	= G+I+K 25 969,66	19 601,95
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,43	0,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 367,71	= G+H+I+J+K+L 25 970,09	19 602,38

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget Commerce tel que présenté ci-dessus par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-31 : compte administratif 2022 – Budget ZAE

Le Président présente le compte administratif 2022 du Budget ZAE, lequel se résume ainsi :

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET ZAE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	78 874,43	G	494 510,30
	Section d'investissement	B	514 510,30	H	77 899,43
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	60 322,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	318 922,63 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	912 307,36	= G+H+I+J	632 731,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	78 874,43	= G+I+K	554 832,30
	Section d'investissement	= B+D+F	833 432,93	= H+J+L	77 899,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	912 307,36	= G+H+I+J+K+L	632 731,73

Le Président quitte de la salle. Il ne participe pas au vote ni sa procuration de Jean-Luc VEILLON et Bernard GAUDINET, 1^{er} Vice-président est désigné pour présider la séance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 du budget ZAE tel que présenté ci-dessus par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT

2023-32 : Recrutement dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) : création de 2 postes

Vu le code du travail, et notamment les article L. 5134-19-1 et suivants ;

Vu la circulaire N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2022 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi pour la région Bourgogne Franche-Comté ;

VU le budget de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-

accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

CONSIDÉRANT que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

CONSIDÉRANT que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter, sur la base de ce dispositif, deux personnes pour exercer les fonctions d'animateur en structure périscolaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de recourir au dispositif « parcours emploi compétences » ;
- de recruter à ce titre sur deux postes d'agent d'animation sur les sites périscolaires dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : animation des temps d'accueil des élèves de maternelle et de primaire, participation aux missions de distribution, de service, d'accompagnement des enfants pendant le repas et d'entretien des locaux, contribuer à la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques
 - Durée des contrats : 9 mois, possibilité de renouveler jusqu'à 24 mois (2 x 6 mois + 1 x 3 mois)
 - Durée hebdomadaire de travail : 2 postes à 20H00 par semaine,
 - Rémunération : sur la base du SMIC horaire
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer les différents actes, notamment le contrat à durée déterminée et ses renouvellements, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	47	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Patrice COLNEY

Séance levée à 22 h 45

Procès-verbal arrêté le 6 avril 2023

Le Président,
Benjamin GONZALES,

Le secrétaire,
Bernard GAUDINET


